

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**REUNION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELBERATIONS**

**Séance du 3 avril 2025**

**OBJET :**  
**Compte administratif 2024**

**Rapporteur : M. Laurent**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (00x)		6 212,74 €			- €	6 212,74 €
Opérations de l'exercice	74 801,92 €	74 801,92 €	- €	- €	74 801,92 €	74 801,92 €
<b>Total</b>	<b>74 801,92 €</b>	<b>81 014,66 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>74 801,92 €</b>	<b>81 014,66 €</b>
Résultats cumulés		6 212,74 €				6 212,74 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont reculé de 2,4 % entre 2024 et 2025 (- 1 808 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 6 212,74 € (reports des exercices précédents y compris), stable par rapport à celui de l'exercice précédent de 6 212,74 €.

## I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 74 801,92 € en 2024 (contre 76 610,05 € en 2023), pour 74 801,92 € de recettes dans la même section (contre 78 190 € en 2023), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, cette légère baisse du budget s'explique principalement par une diminution du nombre d'élèves inscrits, passant de 697 en 2023-2024 à 694 en 2024-2025. Cette baisse a réduit les charges liées aux classes de découverte, avec 8 élèves de moins participants au voyage.

Toutefois, la hausse des tarifs des classes de découverte et l'augmentation de 2 € par élève de la subvention versée aux écoles ont en partie compensé cette diminution des dépenses.

## II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégralement assises sur l'activité de l'établissement, les recettes ont reculé en 2024 dans une proportion presque équivalente à celle des dépenses (- 2,18 %).

Le budget de la Caisse des Ecoles a surtout bénéficié de subventions communales, à hauteur de :

- 8 000 € de la part de la commune de Dommartemont (contre 9 000 € en 2023) pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 16 de ses élèves (contre 18 en 2022) ; pour mémoire, la participation de la commune de Dommartemont avait dû être revalorisée en 2023 pour faire face au contexte inflationniste (de 300 € à 500 € élèves) ;
- 50 092 € de la part de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement et plus particulièrement l'excédent de clôture de 2024 nécessaire à la prise en charge des premières factures de l'année jusqu'au vote du budget primitif communal.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024.

## DELIBERATION

Le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et après que M. Le Président se soit retiré, sous la présidence de M. Laurent élu par le comité de gestion de la Caisse des Écoles, le Compte Administratif 2024.

Pour extrait,

Le Président

  
Michel BREUILLE

